

Education Nationale
LYCÉE LA HOTOIE
Rue du Bâtonnier Mahiu
CS 11606
80016 AMIENS Cedex 1
03 22 22.47.47

DOSSIER D'INSCRIPTION

En section de technicien supérieur

Rentrée 2026

Année scolaire 2026/2027 : INSCRIPTION en 1^{ère} année de BTS :

- ☐ Gestion des Petites et Moyennes Entreprises (GPME)
☐ Professions Immobilières (PI)
☐ Management Commercial Opérationnel (MCO)

Doublement : ☐ Oui ☐ Non

ÉTUDIANT :

NOM :

Prénoms :

Langue vivante 1 : ANGLAIS

A Amiens, le :

Le dossier d'inscription doit IMPÉRATIVEMENT être accompagné des pièces listées ci-dessous :

- ☐ Relevé des notes obtenues au baccalauréat ou diplôme du baccalauréat
☐ Exéat délivré par le lycée fréquenté en 25-26 (élèves scolarisés au lycée La Hotoie ou étudiants de l'UPJV non concernés)
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 26-27
☐ Notification conditionnelle de bourse (pour les étudiants boursiers uniquement)

L'inscription sera considérée comme définitive dès réception par le secrétariat du présent dossier complet.

DATES DES INSCRIPTIONS

Le dossier et l'ensemble des pièces justificatives doivent être transmis par mail à l'adresse suivante :

secretariatbtslahotoie@ac-amiens.fr

La date limite d'inscription dépend de la date d'acceptation de la proposition d'admission dans Parcoursup :

Date d'acceptation d'admission	Date limite d'inscription
Entre le 2 juin et le 6 juillet 2026 inclus	Vendredi 10 juillet 2026*
Entre le 7 juillet et le 23 août 2026 inclus	Lundi 24 août 2026*
À partir du 24 août 2026	Dans les 3 jours suivant l'acceptation d'admission*

*la date de l'email faisant foi

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2026

La rentrée se déroulera le **Mardi 1er septembre 2026 de 14h à 16h.**

Les listes des manuels scolaires et les informations relatives à l'organisation de la rentrée scolaire seront publiées sur le site :

Adresse du site Internet : <https://lpo-la-hotoie-amiens.80.ac-amiens.fr/>

L'accès à l'établissement s'effectue grâce à la carte Génération #HDF.

Si vous avez perdu cette carte, il convient de vous connecter sur votre compte sur le site de la Région Hauts-de-France afin d'en déclarer la perte et de demander son renouvellement (<https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/Views/Accueil.aspx>)

Si votre carte ne fonctionne pas, merci de le signaler à l'agent d'accueil.

Pour toutes informations complémentaires, joindre le secrétariat de scolarité des BTS exclusivement par mail à l'adresse suivante :

secretariatbtslahotoie@ac-amiens.fr

Le candidat qui ne respecte pas le délai d'inscription administrative ou ne se présente pas, sans justification valable, le jour de la rentrée fixé par l'établissement, est réputé avoir renoncé à la proposition d'admission (Article D.612-1-9 du Code de l'Education). Sa place redevient donc vacante, et sera proposée à un autre candidat.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

ÉTUDIANT :
 NOM (1) : Prénoms (2) :
 Date de naissance : Commune de naissance : Dept :
 Sexe* : ☐ M ☐ F (1) Nationalité : Pays de naissance :
 Téléphone : Mail :
 L'étudiant habite (3) : Chez :
 Ou à sa propre adresse : Rue
 Code postal : Commune :
 Régime* : ☐ demi-pensionnaire ☐ externe

(1) Nom de naissance – (2) Prénoms dans l'ordre de l'état civil – (3) l'étudiant habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les responsables légaux ou la personne en charge même si l'étudiant habite chez ses deux parents

*cocher la case utile

Scolarité antérieure

Année	Formation	Établissement	Ville
2025-2026			
2024-2025			
2023-2024			

Responsable 1 :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Tél domicile : Portable :

Tél travail :

Courriel du responsable :

Acceptez-vous de recevoir des SMS* ? ☐ Oui ☐ Non

Profession :

Code profession ou catégorie socio-professionnelle (1) :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves* : ☐ Oui ☐ Non

Responsable 2 :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal : Commune :

Pays :

Tél domicile : Portable :

Tél travail :

Courriel du responsable :

Acceptez-vous de recevoir des SMS* ? ☐ Oui ☐ Non

Profession :

Code profession ou catégorie socio-professionnelle (1) :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves* : ☐ Oui ☐ Non

*cocher la case utile – (1) voir tableau des codes en page 5

Nombre d'enfants à charge au collège ou lycée :

Nombre total d'enfants à charge :

Autre personne à prévenir :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

Courriel :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information sur le traitement de vos données personnelles

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement de votre enfant pour gérer sa scolarité et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements).

Qu'est-ce que l'application SIECLE ?

Finalités et bases légales

SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

- **pour le contrôle de l'obligation d'instruction**, au titre d'une **obligation légale** auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD)
- **pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées**, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent :

- pour l'entrée en 6^{ème}, d'AFFELNET 6ème
- pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur et en classes préparatoires aux grandes écoles sont issues de l'application PARCOURSUP, mis en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement de votre enfant, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier postal, à : *Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse*
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ou par courrier postal, à : *Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés*
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITÉS	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle ≥ 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		

LYCEE LA HOTOIE	FICHE INFIRMERIE 2026 2027	Classe : 2026/2027
-----------------	---	--------------------------------------

Nom :	Prénom :
Né(e) le : / / À (Ville) : Nationalité :	
Adresse complète de l'élève :	
Portable de l'élève :/...../...../...../.....	
Régime : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe	
Dernier établissement fréquenté :	

Représentant(s) légal (aux) ou tuteur : NOM(S) et Prénom(s) :	
Adresse : Code postal : Ville	
N° de téléphone (en cas d'urgence) : Ou	
Email :	
Référénte aide sociale à l'enfance (Nom et portable) :	
Assistante familiale (Nom et portable) :	
En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.	

<u>MEDICAMENTS :</u> Autorisez-vous l'infirmière de l'établissement à donner à votre enfant après avoir établi un diagnostic infirmier, les médicaments suivants : Paracétamol (Douleurs), Spasfon (douleurs pendant les règles, gastro...), Smecta (Diarrhées), hextril (infection buccale), Pastilles pour la gorge (douleurs), Euphytose (Etat anxieux), arnica (contusions, chocs) Tous ses médicaments sont délivrés sans ordonnances en pharmacie. Des préservatifs, tests de grossesse sont disponibles à l'infirmerie ainsi que la pilule contraceptive d'urgence en partenariat avec le centre de santé sexuelle d'Amiens.
Entourer la réponse ☐ Oui ou ☐ Non Signature :
<u>Si l'élève doit prendre un médicament au lycée, celui-ci doit être remis à l'infirmerie avec l'ordonnance + un PAI si besoin.</u>

EN CAS de MALADIE

☐ Diabète ☐ Épilepsie ☐ Hémophilie ☐ Maladie digestive ☐ Pathologie auditive
☐ Spasmophilie ☐ Asthme ☐ Règles très douloureuses ☐ Maladie génétique
☐ Pathologie des yeux ☐ Troubles psychologique ☐ Hypertension

Maladie chronique ou autres :

Un suivi psychologique est-il en place ? ☐ OUI ou ☐ NON

Allergie(s) : là ou lesquelles :

Préciser s'il y a un traitement en cours

VOTRE ENFANT BENEFICIE T IL D'UN AMENAGEMENT PARTICULIER EN CLASSE ?

☐ OUI ou ☐ NON

- **UN PAI** : Projet d'Accueil Individualisé permet de définir les adaptations nécessaires à l'élève (aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins, prise de traitements etc.). Il est rédigé en concertation avec le médecin de l'Éducation nationale qui veille au respect du secret médical.

A-t-il déjà été mis en place : ☐ OUI ou ☐ NON

Le PAI est à refaire lors d'un changement d'établissement. Le dossier est à imprimer sur le site EDUSCOL et doit être fourni complet à l'infirmerie à la rentrée.

- **UN PPS** : Lorsqu'un élève est reconnu par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) comme étant en situation de handicap, les modalités de scolarisation et de formation proposées s'inscrivent toujours dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Divers dispositifs sont proposés qui doivent, avec souplesse et adaptabilité, répondre aux besoins de chacun

A-t-il déjà été mis en place : ☐ OUI ou ☐ NON

- **UN PAP** : Le Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle. Le plan d'accompagnement personnalisé est établi sur proposition du conseil des professeurs, du conseil de classe, à la demande de la famille, l'orthophoniste

A-t-il déjà été mis en place : ☐ OUI ou ☐ NON

EN CAS DE TROUBLES DU LANGAGE

☐ Dyslexie ☐ Dysorthographe ☐ Dysgraphie ☐ Dyscalculie ☐ Dyspraxie ☐ Dysphasie

Ou AUTRES :

Prise en charge MDPH (maison du handicap) : ☐ OUI ou ☐ NON

AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) : ☐ OUI ou ☐ NON

Matériel informatique : ☐ OUI ou ☐ NON

VACCINATIONS : MERCI de joindre les photocopies des vaccins du carnet de santé de l'élève avec son nom visible sur chaque feuille ou de remplir si dessous SVP.

BCG : Fait le

Méningocoque C : Fait le :

Coqueluche : Fait le

Pneumocoque : Fait le :

Haemophilus influenzae : Fait le

Fièvre jaune : Fait le

Rougeole – Oreillons- Rubéole : Fait le

Hépatite B : Fait le

Papillomavirus Humain (HPV) : Fait le

Sur convocation écrite un bilan infirmier de dépistage complet peut être fait pendant la scolarité de l'élève.

Numéro sécurité social :

Numéro de sécurité sociale de l'élève (possible à partir de 12 ans) :

NOM de la Mutuelle :Numéro de contrat :

Signature du représentant(s) légal (aux) ou tuteur :

Signature de l'élève :

Merci de prendre note que l'infirmière est joignable pour chaque élève et parents au 06.81.95.40.98
Sur le téléphone 03.22.22.47.62, sur Pronote ou par mail : delphine.bouquet@ac-amiens.fr

FICHE INTENDANCE - 2026/2027 -

IDENTITE DE L'ÉLÈVE

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Classe prévue pour 2026/2027 :

N° de la carte génération Hauts de France :

INSCRIPTION AU SERVICE D'HÉBERGEMENT

Veuillez cocher ci-dessous, la case correspondant au régime choisi.

DEMI-PENSIONNAIRE A LA PRESTATION

INTERNE

L'élève est-il (elle) boursier(ère) : Oui ☐ (fournir un RIB pour le versement) Non ☐

Echelon de bourse à préciser :

COORDONNÉES DES PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL

NOM - PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone / Portable :/..... Adresse mail :

COORDONNÉES DU RESPONSABLE FINANCIER (= La personne qui paie les frais scolaires)

NOM - PRÉNOM :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone / Portable :/..... Adresse mail :

En cas de placement judiciaire ou de mesure de curatelle :

FOURNIR UNE ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE, POUR TOUS LES ÉLÈVES DONT LES FRAIS DE ½ PENSION OU D'INTERNAT SERONT PRIS EN CHARGE PAR UN ORGANISME D'AIDE SOCIALE.

L'ATTESTATION PRÉCISERA LE SERVICE ET L'ADRESSE POSTALE, OÙ LES FACTURES DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES PAR LE LYCEE, AINSI QUE LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SCOLAIRES.

Fait à , le

Signatures des parents ou du responsable légal,
attestant l'exactitude des renseignements

indiqués ci-dessus : **IMPORTANT** : Joindre
obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Principes Généraux :

L'accès au service de restauration s'effectue avec la carte génération « Hauts de France » (carte HDF) ou par un QR Code (Turboself).

Les élèves externes qui souhaitent prendre exceptionnellement un repas, doivent passer à la borne de réservation située dans le hall de l'établissement pour régler ce repas, impérativement avant 9H00.

Passages à la cantine :

La carte génération HDF est strictement personnelle. Elle ne doit pas être prêtée, ni empruntée. *Toute perte ou vol doit faire l'objet d'une déclaration sur le site de la Région, ou d'un appel téléphonique au : 0 800 026 080, et doit être immédiatement signalé(e) au service Intendance et au service de la scolarité élèves du lycée.*

L'élève doit passer sa carte ou son QR code quelque soit son régime (interne, DP ou externe) à la borne de la cantine (distributeur de plateau à l'entrée du service de restauration), à chaque repas. Il est strictement interdit de pénétrer dans le self sans être passé à la borne.

Tout élève a droit à : 1 entrée – 1 plat – 1 fromage – 1 dessert et un fruit.

Les horaires d'ouverture du service de restauration (sous réserve de l'application du protocole sanitaire) :

- **07 h00 à 08 h00** pour le petit déjeuner
- **11 h15 à 13 h30** pour le déjeuner
- **18 h30 à 22 h00** pour le dîner

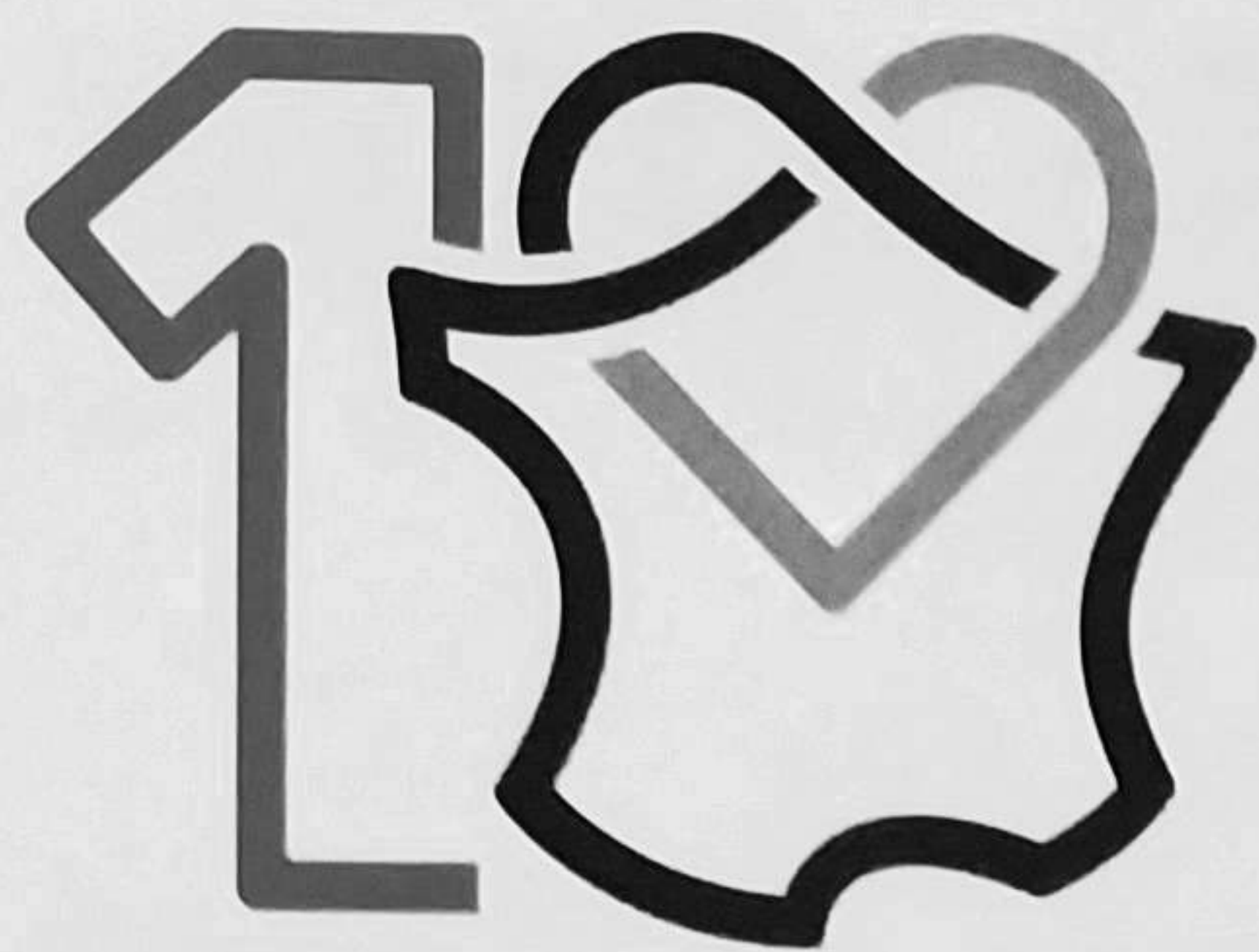
La ½ pension à la prestation :

Les repas doivent être réservés au plus tard le jour de leur consommation avant 9h00.

Les familles doivent **créditer d'avance** le compte de cantine.

L'application Turboself permet la gestion et l'approvisionnement du compte de cantine de votre enfant.

- ➔ **Pour les élèves lycéens boursiers (internes ou ½ pensionnaires), les bourses nationales seront affectées sur les frais scolaires (frais d'internat ou de ½ pension) dès réception de la notification établie par les services académiques ; en attendant cette notification, les familles des élèves lycéens ½ pensionnaires devront approvisionner elles-mêmes le compte de cantine de leurs enfants.**
- ➔ **Attention pour toute créance de ½ pension supérieure au montant de 2 repas (soit 8.24 €), votre compte de cantine sera bloqué et votre accès au service de restauration sera refusé.**



Région
Hauts-de-France

Lycéen, apprenti, La Région à tes côtés, pour réussir !

* Jusqu'à 200 € pour l'achat de tes équipements

Installe l'appli !

Demande ta carte



GÉNÉRATION #HDF



generation.hautsdefrance.fr



* 200 € pour les apprentis
de Première année,
100 € pour les Secondes,
55 € pour les Premières
et les Terminales

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens ou apprentis en première année de formation.

QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

- **Pour les lycéens** un crédit de 100 € pour les Secondes et de 55 € pour les Premières, les Terminales et pour les élèves redoublants. Le crédit peut être utilisé pour l'achat ou la location de manuels scolaires, d'équipements professionnels et de sécurité ou encore de fournitures scolaires de rentrée. Le crédit est utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours*.

À noter : Les élèves de BTS peuvent solliciter une carte Génération #HDF uniquement pour l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire. Ils ne disposent pas de crédit sur leur carte.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

* Retrouvez les dates de validité et la liste des achats autorisés dans l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr

- **Pour les apprentis** en première année de contrat d'apprentissage, un crédit de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements professionnels, à utiliser dans les 4 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

Votre carte est valable pendant toute votre scolarité. Le crédit a quant à lui une date de validité. Retrouvez toutes les informations sur votre espace personnel.

COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou sur generation.hautsdefrance.fr.

Pour chaque bénéficiaire, une adresse mail et un numéro de portable valides, ainsi que l'original de la pièce d'identité sont nécessaires pour effectuer une demande de carte.



Nouveau !

À noter : votre crédit sera utilisable uniquement après validation de votre demande par votre établissement et sous réserve de la conformité de votre photographie. Dès validation, le crédit sera immédiatement disponible sur votre espace personnel.

J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Les établissements procéderont à la revalidation de vos droits. Dès lors, une notification vous sera adressée par sms ou par mail.

Si vous avez perdu votre carte, vos identifiants ou votre mot de passe, connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou sur generation.hautsdefrance.fr, vous serez guidé.

OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

- * Retrouvez la liste des partenaires depuis l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr
- Utilisez votre crédit auprès des partenaires en présentant votre QR code disponible dans votre espace personnel ou sur votre carte
- Effectuez vos transactions de manière sécurisée grâce au **code secret à 4 chiffres** que vous aurez défini préalablement.



Nouveau !

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions sur l'appli ou sur generation.hautsdefrance.fr



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande de carte en ligne, rendez-vous dans l'une des **maisons de la Région**. Vous serez accompagné pour effectuer la démarche.

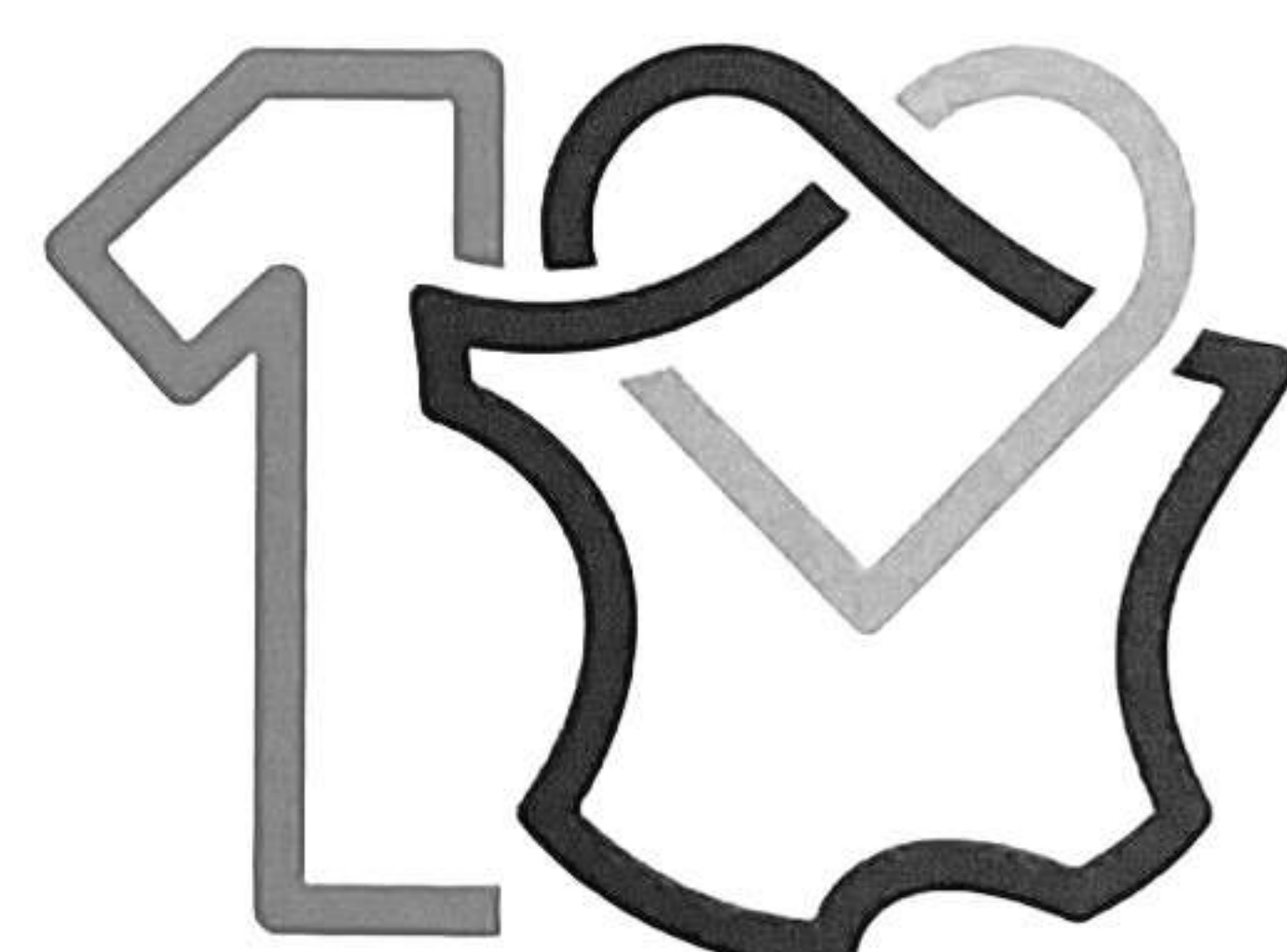
Retrouvez la maison de la Région la plus proche de chez vous sur : hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales

GÉNÉRATION #HDF

Retrouvons-nous sur



generation.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France